

Session parlementaire d'hiver

Compte rendu de la 2^e semaine

5 décembre 2014

economiesuisse se félicite de la décision du Conseil des États de ne pas étendre le **droit de révocation aux achats en ligne**. Cette décision est désormais définitive.

Les délibérations en cours sur la **stratégie énergétique 2050**, la mise en œuvre des **recommandations du GAFI**, la **révision totale de la loi sur les aides à la formation** ainsi que sur le **budget 2015** se poursuivront au cours de la troisième semaine de la session.

Conseil des États

06.441 Iv.pa. Bonhôte. Pour une protection du consommateur contre les abus du démarchage téléphonique

Pas de droit de révocation général pour les contrats conclus à distance

Au cours de la deuxième semaine de la session, le Conseil des États s'est efforcé d'éliminer les divergences concernant les contrats conclus à distance dans le projet de révision du droit de révocation. Ce projet se fonde sur l'initiative parlementaire Bonhôte. Celle-ci demandait un droit de révocation pour le démarchage téléphonique, à l'instar des mesures en place pour le démarchage à domicile. La Commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-E) a élaboré un projet en s'inspirant du droit européen. Outre l'allongement du délai de révocation de 7 jours à 14, le projet prévoyait aussi un droit de révocation général pour tous les contrats conclus à distance. Une telle disposition se serait également appliquée aux achats sur Internet, mais le Conseil national a refusé cette extension.

► Le Conseil des États a pris une bonne décision du point de vue matériel.

Par 24 voix contre 17, le Conseil des États a suivi et renoncé également à étendre le droit de révocation aux achats en ligne. economiesuisse se félicite du refus définitif des dispositions concernées. Il n'aurait pas été opportun de mettre sur un pied d'égalité les contrats en ligne et ceux consécutifs à du démarchage téléphonique et à domicile. Lors d'achats sur Internet il n'y a pas d'effet de surprise et les consommateurs ne subissent pas l'influence d'un vendeur. De plus, l'introduction d'un droit de révocation aurait favorisé des comportements abusifs en lien avec les achats en ligne. Cela aurait augmenté le nombre des renvois. Les prestataires n'auraient pas eu d'autre choix que de répercuter sur les prix les coûts supplémentaires occasionnés.

La décision de ne pas introduire un droit de révocation général pour les achats en ligne modifie profondément le projet. En conséquence, il a été renvoyé à la CAJ-E en vue de sa révision. Le Conseil des États traitera le projet revu vraisemblablement lors de la session de printemps 2015.

14.040 Loi sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE). Modification

Le Conseil des États améliore les conditions-cadre des entreprises exportatrices

À l'instar du Conseil national, le Conseil des États a **adopté à l'unanimité** la révision partielle de la loi sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE) proposée par le Conseil fédéral. Le projet est sous toit et peut être mis en œuvre. Un objectif majeur de la révision est d'intégrer à l'offre permanente les prestations d'assurance mises en place depuis la crise financière et limitées à 2015 (assurance du crédit de fabrication, garantie de bonds, garantie de refinancement). Le Conseil fédéral améliore par ailleurs les conditions-cadre pour la conclusion de contrats de réassurance de droit privé. Ces mesures font partie de la politique de promotion économique de la Confédération.

► Subsidiarité entre la SERV et les assureurs contre les risques à l'exportation privés.

economiesuisse soutient la révision. Nos PME ont besoin de bonnes conditions-cadre pour l'exportation. Une SERV performante joue un rôle important à cet égard. La subsidiarité entre la SERV et les assureurs contre les risques à l'exportation privés fonctionne bien dans la pratique. Il est très important que cela reste ainsi.

Les deux Chambres

14.042 Budget 2014. Supplément II

Un vote clair en faveur d'une recherche suisse forte

Par le biais du programme Horizon 2020, qui couvre la période de 2014 à 2020, le Conseil européen de la recherche (CER) octroie des subsides à des scientifiques. L'accès aux souscriptions concernées est très important pour la recherche suisse. Après la votation sur l'immigration de masse en février 2014, **l'UE a suspendu les négociations sur la participation de la Suisse à Horizon 2020**. En conséquence, les chercheurs suisses n'ont pas pu, pendant six mois au moins, déposer de demandes pour les subsides du CER. Si la situation ne s'améliorait pas, la Suisse risquait de voir les meilleurs talents lui tourner le dos. Afin d'éviter cela, le Fonds national suisse (FNS) a créé, en été 2014, des **instruments de financement pour remplacer les deux souscriptions du CER**. Une solution a ainsi été trouvée pour les jeunes scientifiques et les scientifiques établis. Le crédit supplémentaire demandé couvrira les dépenses occasionnées. Il s'agit des 94 millions de francs qui avaient été votés pour la participation à Horizon 2020. Cependant, en raison de l'exclusion de la Suisse, cette somme n'avait pas été versée. L'idée est maintenant de la transférer au FNS.

► L'économie suisse a besoin d'une recherche forte et ouverte.

Le Conseil national a accepté le supplément II au budget 2014 et approuvé, par 180 voix contre 6, le transfert de 94 millions de francs au FNS. Le Conseil des États a suivi ces décisions à l'unanimité, ce qu'economiesuisse salue. Une recherche forte revêt une importance décisive pour l'économie helvétique. Pour un petit pays comme la Suisse, il est particulièrement important de pouvoir profiter du capital de connaissances étranger. De même, les institutions de recherche implantées en Suisse doivent être ouvertes et intégrées dans des réseaux internationaux. Les mesures de remplacement décidées par le FNS étaient nécessaires et adaptées pour garantir des conditions favorables à la recherche dans un contexte difficile. Puisque les Chambres ont accepté le supplément II, **le financement de ces mesures est garanti**.

Pour toute question :

carmelo.lagana@economiesuisse.ch

ueli.karrer@economiesuisse.ch

susanne.brunner@economiesuisse.ch

economiesuisse

Fédération des entreprises suisses

1, carrefour de Rive

Case postale 3684, 1211 Genève 3

www.economiesuisse.ch